

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 4 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU		X		Mme Marie-Hélène BERNARD
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN	X			
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL	X			
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN			X	

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Pierrick PUSTOC'H

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Monsieur Erwoann BECEL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2024 ;
 - Taxes d'imposition 2024 ;
 - Budget prévisionnel 2024 ;
 - Questions diverses
-

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024

L'approbation du procès-verbal du 27 mars est reportée au prochain Conseil Municipal suite à des erreurs.

2 – Taxes d'impositions 2024

Madame la Maire annonce qu'il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes locales. Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, elle propose de maintenir les taux appliqués en 2023 soit :

• Taxe d'habitation :

- Taux 2023 : 11,53 %
- Taux proposé 2024 : 11,53 %
- Base prévisionnelle 2024 : 55 715 €
- Produit attendu 2024 sans augmentation : 6 480 €

• Taxe foncière bâti :

- Taux 2023 : 37,47 %
- Taux proposé 2024 : 37,47 %
- Base prévisionnelle 2024 : 98 422 €
- Produit attendu 2024 sans augmentation : 38 332 €

• Taxe foncière non-bâti :

- Taux 2023 : 71,60 %
- Taux proposé 2024 : 71,60 %
- Base prévisionnelle 2024 : 36 144 €
- Produit attendu 2024 sans augmentation : 26 922 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2023, soit :*
 - *taux de taxe d'habitation : 11,53 % ;*
 - *taux de taxe foncière bâti : 37,47 %*
 - *taux de taxe foncière non-bâti : 71,60 %.*

3 – Budget primitif 2024

Madame la Maire présente le budget primitif pour le budget communal.

La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 174 010,00 € et présente en *dépenses* :

- 61 330,00 € de charges à caractère général
- 50 750,00 € de charges de gestion courantes
- 30 000,00 € de charges de personnel
- 2 800,00 € d'intérêts d'emprunts
- 1 000,00 € de charges exceptionnelles
- 250,00 € de dotations aux amortissements

et en *recettes*

- 90 000,00 € d'impôts et taxes
- 60 385,00 € de dotations, subventions et participations
- 19 935,00 € d'autres produits de gestion courante
- 3 690,00 € de produits des services du domaine et des ventes

soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 27 880,00 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 90 009,23 € présentent en *dépenses* :

- 15 500,00 € d'opérations financières dont 15 000,00 € de remboursement d'emprunt et 500,00 € de cautions ;
- 17 096,03 € de voirie ;
- 18 000,00 € pour la rénovation thermique des logements communaux ;
- 22 700,00 € pour créer une ou deux fenêtres dans le local de stockage où sont confectionnées les crêpes et revoir la toiture du local de stockage des chaises, clôture, chaises et table à langer.
- 300,00 € pour l'éclairage de la salle polyvalente ;
- 2 413,20 € pour l'acoustique de la salle des associations ;
- 7 000,00 € pour le boulodrome ;
- 7 000,00 € pour l'église et la chapelle.

et pour les *recettes*

- 1 000,00 € de subventions (pour les logements communaux - Alecob) ;
- 141 336,96 € d'opérations financières dont 5 000,00 € de FCTVA, 68 002,34 € d'excédents de fonctionnement de 2023, 500 € de cautionnements et 68 002,34 € d'excédent de la section de fonctionnement et 27 880,00 € de virement de la section de fonctionnement .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE le budget primitif du budget principal arrêté comme présenté ci-dessus :*
 - *au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;*
 - *au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement*

- Questions diverses :

- **Logement communal :**

Madame la Maire confirme que des travaux de plomberie sont à effectuer dans le logement communal vacant. Un devis est en cours.

Proposition de date pour le chantier « boulodrome » le 4 mai 2024 à partir de 10h00

Fin de la séance à 19h50

Procès-verbal affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le
Publié sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN (www.peumerit-quintin.fr), le

Le Secrétaire de Séance,

Pierrick PUSTOC'H

La Maire,

Marie-Hélène BERNARD